

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du budget du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville tenue à sa salle du conseil, **le mercredi 26 novembre 2025, à 19 h**, et à laquelle sont présents :

Monsieur le préfet Daniel Plouffe, madame la mairesse Maud Allaire de Contrecoeur, messieurs les maires Simon Lacoste de Saint-Amable, Mario Lemay de Sainte-Julie et madame la mairesse Katherine L'Heureux de Verchères, ainsi que madame la conseillère municipale Brigitte Collin de Varennes, formant quorum.

Sont aussi présents, M. Sylvain Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, et M^e Maude Poirier, directrice, Service juridique.

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de la séance

Monsieur le préfet, Daniel Plouffe, préside la séance et déclare celle-ci ouverte.

2025-11-352 1.2 Ordre du jour

Sur une proposition de M. Simon Lacoste, appuyée par Mme Katherine L'Heureux, il est résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 9.5.6 « Chargé de projet en géomatique – Prolongation » et 9.11 « États financiers comparatifs du mois de septembre 2025 – Dépôt »;

En modifiant les points suivants : 3.4 « Prestation de restauration et de création de milieux humides et hydriques – Volet 1 – Autorisation », 8.2 « Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville – Budget 2025 – Révision n^os 3 et 4 – Adoption », 9.9 « Budget 2026 – Parties I, II, III, IV, V, VII, IX, X et XI – Adoption et 9.10 « Répartition des quotes-parts 2026 – Parties I, II, III, IV, V et VII – Adoption;

Et en retirant les points suivants : 9.2 « Règlement numéro 213-4 modifiant certains aspects de la rémunération des élus – Avis de motion » et 9.4 « Calendrier des séances du conseil 2026 – Adoption »;

L'ordre du jour ainsi modifié se détaille comme suit :

1. OUVERTURE
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Ordre du jour – Adoption
 - 1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2025 – Adoption
2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 2.1 Conformité au Schéma d'aménagement et de développement
 - 2.1.1 Contrecoeur – Règlement numéro U-200 – Déclaration
 - 2.1.2 Sainte-Julie – Règlement numéro 1101-130 – Déclaration
 - 2.2 MRC adjacentes
 - 2.3 Règlement numéro 162-33 concernant le Schéma d'aménagement et de développement – Entrée en vigueur – Adoption
 - 2.4 Commission de protection agricole du Québec – Demande d'autorisation d'aliénation numéro 452317 – RAED – Saint-Amable – Conformité
3. ENVIRONNEMENT
 - 3.1 Horizon Nature – Aides financières
 - 3.2 Règlement numéro 214-5 modifiant certaines définitions et modalités relatives à la gestion des matières résiduelles – Avis de motion
 - 3.3 Programme de reconnaissance ICI on recycle + – Adoption
 - 3.4 Prestation de restauration et de création de milieux humides et hydriques – Volet 1 – Autorisation
4. GESTION DES COURS D'EAU
 - 4.1 Rivière Saint-Charles – Stations de pompage – Répartition – Facturation
 - 4.2 Répartition des kilomètres de cours d'eau par municipalité – Adoption
5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 5.1 Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Reddition de compte – Adoption
 - 5.2 Fonds de soutien aux entreprises
 - 5.2.1 Aide financière n° T006/2025-109 – Octroi
 - 5.2.2 Aide financière n° M050/2025-111 – Octroi
6. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE
7. SÉCURITÉ INCENDIE
8. ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS
 - 8.1 TCRM – Protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2026 – Autorisation
 - 8.2 Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville – Budget 2025 – Révision n°s 3 et 4 – Adoption
9. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 9.1 Règlement numéro 171-19 visant la mise à jour de plusieurs tarifs – Adoption
 - 9.2 Retiré
 - 9.3 Contrat d'assurances n° 1141-2026-002 – Assurances générales – Autorisation
 - 9.4 Retiré
 - 9.5 Ressources humaines

- 9.5.1 Responsable des technologies de l'information – Embauche
 - 9.5.2 Services de préposée à la réception – Autorisation
 - 9.5.3 Emplois d'été Canada 2026 – Adoption
 - 9.5.4 Contremaître à l'écocentre – Modification
 - 9.5.5 Programme de réduction du taux de cotisation offert par Service Canada – Autorisation
 - 9.5.6 Chargé de projet en géomatique – Prolongation
 - 9.6 Mandat juridique – Octroi
 - 9.7 Célébration de mariage pour le compte de la MRC – Autorisation
 - 9.8 Contrat n° 1144-2025-147 – Entretien ménager – Octroi
 - 9.9 Budget 2026 – Parties I, II, III, IV, V, VII, IX, X et XI – Adoption
 - 9.10 Répartition des quotes-parts 2026 – Parties I, II, III, IV, V et VII – Adoption
 - 9.11 États financiers comparatifs du mois de septembre 2025 – Dépôt
 - 9.12 Comptes à payer
10. INFORMATION
- 10.1 Correspondance générale – Dépôt
 - 10.2 Demandes d'appui
11. CLÔTURE
- 11.1 Période de questions
 - 11.2 Levée de la séance

ADOPTÉE

2025-11-353 1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2025

Sur une proposition de M. Mario Lemay, appuyée par Mme Maud Allaire, il est résolu à l'unanimité, que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2025 et qu'il soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Conformité au Schéma d'aménagement et de développement

2025-11-354 2.1.1 Contrecoeur – Règlement numéro U-200

CONSIDÉRANT l'adoption, par la Ville de Contrecoeur, du *Règlement U-200 relatif aux permis et certificats*;

CONSIDÉRANT les articles 137.2 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet, de la part de la Municipalité régionale de comté, d'une analyse en vue d'évaluer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du directeur, Service de l'aménagement du territoire et du développement suprarégional communiqué aux membres du conseil par le directeur général;

CONSIDÉRANT que selon cet avis, ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ par Mme Katherine L'Heureux
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DÉCLARER le *Règlement U-200 relatif aux permis et certificats* de la Ville de Contrecoeur conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

D'ÉMETTRE un certificat de conformité à cet égard.

ADOPTÉE

2025-11-355

2.1.2 Sainte-Julie – Règlement numéro 1101-130

CONSIDÉRANT l'adoption, par la Ville de Sainte-Julie, du *Règlement 1101-130 modifiant le Règlement 1101 de zonage afin d'ajouter l'usage « 6392 service de consultation en administration et en gestion des affaires » à la grille des usages et des normes de la zone I-152*;

CONSIDÉRANT les articles 137.2 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet, de la part de la Municipalité régionale de comté, d'une analyse en vue d'évaluer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du directeur, Service de l'aménagement du territoire et du développement suprarégional communiqué aux membres du conseil par le directeur général;

CONSIDÉRANT que selon cet avis, ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par Mme Brigitte Collin

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DÉCLARER le *Règlement 1101-130 modifiant le Règlement 1101 de zonage afin d'ajouter l'usage « 6392 service de consultation en administration et en gestion des affaires » à la grille des usages et des normes de la zone I-152* de la Ville de Sainte-Julie conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

D'ÉMETTRE un certificat de conformité à cet égard.

ADOPTÉE

2.2 MRC adjacentes

Monsieur Berthiaume procède au dépôt du règlement suivant :

- Règlement de contrôle intérimaire numéro 94-25 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

Ce règlement n'a aucun impact spécifique sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville.

2025-11-356

2.3 Règlement numéro 162-33 concernant le Schéma d'aménagement et de développement – Entrée en vigueur

ATTENDU la résolution numéro 2025-08-265 qui adoptait le *Règlement numéro 162-33 visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement afin de répondre à la demande de la ministre des Affaires municipales d'intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT)*

« *Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages* »;

CONSIDÉRANT la correspondance de la Communauté métropolitaine de Montréal, reçue le 11 septembre 2025, signifiant son approbation;

CONSIDÉRANT la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, reçue le 27 octobre 2025, signifiant son approbation et son entrée en vigueur;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*(RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil de la Municipalité régionale de comté doit adopter de nouveau le document qui indique la nature des modifications;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Katherine L'Heureux

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE RÉADOPTER le document qui indique la nature des modifications que les municipalités locales du territoire de la Municipalité régionale de comté devront apporter à leur réglementation d'urbanisme, tel que rédigé lors de l'adoption de la résolution numéro 2025-08-265.

ADOPTÉE

2025-11-357 2.4 Commission de protection agricole du Québec – Demande d'autorisation d'aliénation numéro 452317 – RAED – Saint-Amable

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Amable s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'autoriser une autorisation d'aliénation du lot 5 881 538 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 9,66 hectares;

CONSIDÉRANT que ladite demande fait suite à la décision numéro 450124, datée du 9 septembre 2025, de la CPTAQ autorisant l'utilisation à une fin autre qu'agricole, soit pour l'implantation de bâtiments de transformation agroalimentaire ainsi qu'un chemin d'accès;

CONSIDÉRANT que ce projet fait partie de la Relance agricole économique durable (RAED) de la ville;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Amable est frappée, depuis 2006, par la présence du nématode à kystes (*globodera rostochiensis*);

CONSIDÉRANT que la découverte de ce parasite a amené la fermeture du marché américain pour les producteurs locaux;

CONSIDÉRANT que cette aliénation est essentielle à la réalisation du projet de relance agricole économique durable de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT que cette demande a fait l'objet, de la part du directeur, Service de l'aménagement du territoire, d'une analyse en vue d'évaluer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette analyse, ladite demande est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Collin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville juge opportun d'appuyer la demande d'aliénation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par la Ville de Saint-Amable, d'une superficie approximative de 9,66 hectares sur le lot 5 881 538 du cadastre du Québec;

DE DÉCLARER la présente demande d'aliénation conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉE

3. ENVIRONNEMENT

2025-11-358 3.1 Horizon Nature – Aides financières

CONSIDÉRANT l'Entente sur le projet Signature innovation de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC), signée le 18 mai 2022 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, portant sur la réalisation du projet Horizon Nature;

CONSIDÉRANT le Cadre de gestion pour la réalisation du projet Horizon Nature, adopté à la séance du 13 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que les dossiers # HN/57 et # HN/78 ont été recommandés à la fois par le comité de travail et la chargée de projet;

CONSIDÉRANT que les montants d'aides financières sont reliés à des coûts estimés et que les montants d'aides financières octroyées pourraient être ajustés suivant les dépenses réelles et admissibles à une contribution du projet signature Horizon Nature après réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que les montants accordés pour soutenir ces projets proviennent de l'Entente conclue entre le MAMH et la MRC;

CONSIDÉRANT les modèles d'entente à intervenir entre les parties au projet;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par Mme Katherine L'Heureux

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER les aides financières suivantes, telles qu'estimées, dans les projets ci-dessous :

- 21 346,06 \$ dans le dossier # HN/57;
- 8 399,00 \$ dans le dossier # HN/78;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à ajuster les montants d'aides financières à la hausse ou à la baisse, suivant les dépenses réelles et admissibles à une contribution de projet signature Horizon Nature après réalisation des projets jusqu'à concurrence de 2 000 \$;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente à intervenir dans chaque dossier entre toutes les parties aux projets respectifs ainsi que tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

3.2 Règlement numéro 214-5 modifiant certaines définitions et modalités relatives à la gestion des matières résiduelles

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay, maire de la Ville de Sainte-Julie que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis, pour lecture et adoption, un règlement ayant pour but de modifier certaines définitions et modalités relatives à la gestion des matières résiduelles.

Le projet de règlement est déposé par M. Mario Lemay, sous le numéro SE/20251126-3.2.

2025-11-359

3.3 Programme de reconnaissance ICI on recycle +

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) a déjà obtenu l'attestation de niveau Performance pour l'Écocentre Marguerite-D'Youville, secteur Sud, à Varennes (Écocentre Sud) et l'attestation de niveau Élite pour les bureaux de la MRC de Marguerite-D'Youville;

CONSIDÉRANT que l'adhésion au programme ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC présente plusieurs avantages significatifs pour les organismes municipaux participants dont, entre autres, reconnaître les efforts des ICI (institutions, commerces, industries) en ce qui a trait à leur gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des matières résiduelles dans les établissements de la MRC, la déclaration d'engagement et le plan GMR écocentre, tous soumis aux membres sous le numéro SE/20251126-3.3;

CONSIDÉRANT les coûts d'attestation de 450 \$;

CONSIDÉRANT que l'attestation est valide pour une période de trois ans;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par Mme Katherine L'Heureux

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER la Politique de gestion des matières résiduelles dans les établissements de la Municipalité régionale de comté, la déclaration d'engagement et le plan GMR écocentre, tels que soumis aux membres sous le numéro SE/20251126-3.3;

D'ADHÉRER au programme de reconnaissance ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC niveau Performance pour l'Écocentre Marguerite-D'Youville, secteur Nord à Contrecoeur (Écocentre Nord);

DE RÉÉVALUER l'adhésion de la Municipalité régionale de comté pour l'écocentre Nord à ce programme dans trois ans;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-11-360

3.4 Prestation de restauration et de création de milieux humides et hydriques – Volet 1

CONSIDÉRANT que Nature-Action Québec souhaite réaliser un projet d'interventions au boisé du Moulin à Varennes;

CONSIDÉRANT que Nature-Action Québec souhaite déposer une demande financière au volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que le Volet 1 soutient la réalisation d'études préalables pour des projets de restauration ou de création de milieux humides et hydriques et que l'aide financière accordée pour les projets sélectionnés permet de couvrir 100 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 75 000 \$ par projet, en fonction des fonds disponibles pour ce volet dans les municipalités régionales de comté (MRC) où ont eu lieu les pertes de milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que Nature-Action Québec agisse au nom de la MRC de Marguerite-D'Youville dans le cadre de cette demande et de ce projet;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH);

D'AUTORISER Nature-Action Québec à agir au nom de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

4. GESTION DES COURS D'EAU

2025-11-361 4.1 Rivière Saint-Charles – Stations de pompage – Répartition

ATTENDU la section IV du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant les quotes-parts*;

CONSIDÉRANT que le Service des finances de la Municipalité régionale de comté a comptabilisé l'ensemble des coûts d'opération réels et prévisibles des stations de pompage de l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Collin
APPUYÉ par Mme Katherine L'Heureux

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE FACTURER la Ville de Varennes et la Municipalité de Verchères en fonction des tableaux suivants :

Réparation entretien général – Stations de pompage			
	Varennes	Verchères	Total
Superficie contributive % de contribution	40,00 %	60,00 %	100,00 %
Stations de pompage	32 920 \$	49 380 \$	82 300 \$
Imposition 2025	32 920 \$	49 380 \$	82 300 \$

Fosses sédiments			
	Varennes	Verchères	Total
Superficie contributive % de contribution	40,00 %	60,00 %	100,00 %
Nettoyage des bassins de sédimentation	1 738,40 \$	2 607,60 \$	4 346,00 \$
Imposition 2025	1 738,40 \$	2 607,60 \$	4 346,00 \$

ADOPTÉE

2025-11-362 4.2 Répartition des kilomètres de cours d'eau par municipalité

ATTENDU la section III du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant les quotes-parts*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter la répartition des kilomètres de cours d'eau par municipalité locale;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER la répartition des kilomètres de cours d'eau par municipalité et le pourcentage de répartition des quotes-parts de la façon suivante à compter de l'année 2026 :

Municipalités	Nbre km* 2024	Pourcentage de répartition 2025	Nbre km* 2025	Pourcentage de répartition 2026
Calixa-Lavallée	39,55	7,22	39,55	7,30
Contrecoeur	79,06	14,42	78,82	14,54
Saint-Amable	69,91	12,76	64,36	11,87
Sainte-Julie	87,72	16,01	87,51	16,14
Varennes	148,83	27,16	148,85	27,46
Verchères	122,99	22,44	123,00	22,69
Total	548,06	100	542,10	100

* Rive St-Laurent et cours d'eau potentiels

ADOPTÉE

5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2025-11-363 5.1 Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Reddition de compte

CONSIDÉRANT la reddition de compte du Fonds régions et ruralité (FRR) pour l'année 2025, soumise aux membres du conseil sous le numéro SE/20251126-5.1;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par Mme Brigitte Collin

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER la reddition de compte 2025 du Fonds régions et ruralité – Volet 2 (FRR), telle que soumise aux membres du conseil sous le numéro SE/20251126-5.1;

D'AUTORISER Mme Manon Brosseau, directrice, Service des finances, comptabilité et paie, à procéder à toutes corrections mineures jugées nécessaires.

ADOPTÉE

5.2 Fonds de soutien aux entreprises

2025-11-364

5.2.1 Aide financière n° T006/2025-109

ATTENDU le *Règlement numéro 206 sur l'attribution d'aides financières par le Service de développement économique* en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Service de développement économique dans le dossier n° T006/2025-109 de l'entreprise Triple Boris, pour le projet dont le coût total s'élève à 2 500 \$, débutant le 30 septembre 2025 et se terminant le 31 mars 2026;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER, aux conditions et modalités inscrites à l'entente à intervenir, une aide financière de 1 250 \$ provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2, dans le cadre de l'entente en vigueur dans le dossier n° T006/2025-109;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente à intervenir dans le cadre de ladite aide financière ainsi que tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-11-365

5.2.2 Aide financière n° M050/2025-111

ATTENDU le *Règlement numéro 206 sur l'attribution d'aides financières par le Service de développement économique* en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Service de développement économique dans le dossier n° M050/2025-111 de l'entreprise Martineau Coffrage inc., pour le projet dont le coût total s'élève à 6 000 \$, débutant le 14 octobre 2025 et se terminant le 31 mars 2026;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER, aux conditions et modalités inscrites à l'entente à intervenir, une aide financière de 3 000 \$ provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2, dans le cadre de l'entente en vigueur dans le dossier n° M050/2025-111;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente à intervenir dans le cadre de ladite aide financière ainsi que tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

6. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Nil.

7. SÉCURITÉ INCENDIE

Nil.

8. ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS

2025-11-366

8.1 TCRM – Protocole d’entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l’accomplissement de sa mission pour l’année 2026

CONSIDÉRANT que les Municipalités régionales de comté (MRC) et l’Agglomération de Longueuil (Agglomération) estiment qu’il est dans l’intérêt de la région de la Montérégie que l’espace de coordination, de réseautage et de concertation que constitue la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) soit soutenu et que des ressources suffisantes lui soient allouées, et ce, afin de soutenir le développement de la Montérégie, dans un esprit de solidarité;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, les MRC peuvent prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que l’article 19, alinéa 11.1 de la *Loi sur l’exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), permet à l’Agglomération d’exercer ces mêmes pouvoirs;

CONSIDÉRANT que le Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM) a pour objectif d’assister et de soutenir la TCRM dans l’exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT le Protocole d’entente visant à soutenir la TCRM dans l’accomplissement de sa mission pour l’année 2026 (Protocole), soumis aux membres du conseil sous le numéro SE/20251126-8.1;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l’unanimité,

D’ADHÉRER au Protocole d’entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) dans l’accomplissement de sa mission pour l’année 2026 (Protocole);

DE FINANCER la contribution de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D’Youville dans le cadre de ce Protocole à la TCRM, un montant de 16 153 \$, à même le Fonds régions et ruralité volet 2, tel que déjà engagé par la résolution numéro 2025-01-011, et ce, conformément au Protocole;

DE PROCÉDER au versement de la subvention dans les 60 jours suivant la signature du Protocole;

D’AUTORISER le préfet à signer ledit Protocole.

ADOPTÉE

2025-11-367

8.2 Office régional d’habitation de Marguerite-D’Youville – Budget 2025 – Révision n^os 3 et 4

CONSIDÉRANT les budgets révisés n^os 3 et 4 de l’Office régional d’habitation, lesquels sont approuvés et accordés par la Société d’habitation du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ces budgets révisés;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par Mme Katherine L'Heureux

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER les budgets révisés n°s 3 et 4, tels que soumis aux membres du conseil sous le numéro SE/20251126-8.2;

D'ACHEMINER copie certifiée conforme à l'Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

9. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2025-11-368 9.1 Règlement numéro 171-19 visant la mise à jour de plusieurs tarifs

ATTENDU le *Règlement numéro 171 concernant la tarification de certains services*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour certains tarifs annuellement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cette fin et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que le règlement soumis pour adoption a été présenté aux membres du conseil par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et que ledit règlement présente certains changements;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Brigitte Collin

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER le *Règlement numéro 171-19 visant la mise à jour de plusieurs tarifs* incluant les changements et tel que remis aux membres du conseil sous le numéro SE/20251126-9.1, faisant partie intégrante de la présente, comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE

9.2 Retiré

2025-11-369 9.3 Contrat d'assurances n° 1141-2026-002 – Assurances générales

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) a reçu une lettre de renouvellement et une facture du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, telles que soumises aux membres du conseil sous le numéro SE/20251126-9.3;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à acquitter la facture n° 21485 émise par Fonds d'assurance des municipalités du Québec d'une somme de 69 901,70 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat d'assurances de dommages, et ce, pour une période d'un an à compter du 31 décembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE

9.4 Retiré

9.5 Ressources humaines

2025-11-370 9.5.1 Responsable des technologies de l'information

CONSIDÉRANT les défis technologiques rencontrés quotidiennement dans le cadre des activités de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville qui soulignent l'importance croissante des technologies de l'information comme levier stratégique pour l'organisation;

CONSIDÉRANT que la croissance de l'environnement numérique de la MRC entraîne un besoin accru de coordination en matière de gestion informatique, de cybersécurité et de bonnes pratiques, et que l'absence d'une structure centralisée engendre des inefficiencies et des risques accrus;

CONSIDÉRANT que la direction générale de la MRC de Marguerite-D'Youville souhaite pourvoir un poste régulier de responsable des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT que ce poste vise à jouer un rôle clé dans la modernisation technologique de la MRC en agissant à titre de conseiller stratégique auprès de la direction générale et en l'accompagnant dans les grandes orientations technologiques;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'équipe de direction à l'égard de la candidature de M. Éric Gravel;

IL EST PROPOSÉ par Mme Katherine L'Heureux
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Éric Gravel, à titre de responsable des technologies de l'information, pour un poste régulier à temps plein, aux conditions énumérées à l'annexe ci-jointe faisant partie intégrante de la présente comme si elle était ici tout au long reproduite;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-11-371 9.5.2 Services de préposée à la réception

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté fait face à une hausse importante du nombre d'appels et de demandes courriels en raison de changements administratifs récents;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer la continuité et la qualité du service aux citoyens pendant cette période de transition;

CONSIDÉRANT que Mme Anne-Claire Faverjon possède une expertise et une connaissance approfondie des processus internes, ce qui permet une intégration rapide et efficace;

CONSIDÉRANT que Mme Faverjon offre ses services à distance, ce qui est compatible avec les besoins actuels et les outils technologiques en place;

CONSIDÉRANT que ce contrat est temporaire, pour une durée de quelques mois, et ne crée aucun lien d'emploi permanent;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par Mme Brigitte Collin

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER la signature du contrat numéro 1144-2025-130 afin de retenir les services de Mme Anne-Claire Faverjon.

ADOPTÉE

2025-11-372 9.5.3 Emplois d'été Canada 2026

CONSIDÉRANT que le programme Emplois d'été Canada (EEC) offre des contributions salariales pour soutenir les employeurs dans la création d'emplois d'été de qualité pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT que la période de présentation des demandes s'étend du 4 novembre 2025 au 11 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville est admissible à ce programme en tant qu'employeur du secteur public;

CONSIDÉRANT que ce financement permettrait de soutenir l'embauche de jeunes pour la saison estivale et de contribuer à la réalisation des projets de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par Mme Brigitte Collin

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER la direction générale à présenter des demandes de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EEC) pour la période estivale 2026, conformément aux critères d'admissibilité et aux modalités du programme;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-11-373 9.5.4 Contremaître à l'écocentre

ATTENDU la résolution 2025-10-347, adoptée à sa séance ordinaire du 9 octobre 2025, en vertu de laquelle la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) a embauché M. Patrick Jobin à titre de contremaître à l'écocentre;

ATTENDU la diminution des heures d'ouverture de l'écocentre durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour le Service de l'environnement et du développement durable de la MRC de Marguerite-D'Youville, d'ajuster l'horaire de travail du contremaître à l'écocentre pour la période hivernale, et ce, afin de refléter ces nouvelles heures d'ouverture;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'APPROUVER les modifications à l'horaire de travail du contremaître à l'écocentre, afin qu'elles correspondent aux heures d'ouverture réduites en période hivernale, aux conditions énumérées à l'annexe ci-jointe faisant partie intégrante de la présente comme si elle était ici tout au long reproduite;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-11-374

9.5.5 Programme de réduction du taux de cotisation offert par Service Canada

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) a la possibilité de réduire son taux de cotisation à l'assurance-emploi en vertu du Programme de réduction du taux de cotisation offert par Service Canada;

CONSIDÉRANT que le régime d'assurance-invalidité de courte durée offert par la MRC répond aux critères d'admissibilité du programme, notamment en ce qui concerne la durée des prestations, la rapidité du versement, l'accès pour les nouveaux employés et la protection continue;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à ce programme permettrait de réaliser des économies significatives sur les charges sociales de la MRC;

CONSIDÉRANT que le programme exige la redistribution de ces économies pour financer un Programme d'aide aux employés (PAE);

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DEMANDER à Service Canada de bénéficier du Programme de réduction du taux de cotisation à l'assurance-emploi, en utilisant le formulaire NAS 5022;

D'AUTORISER Mme Catherine Sirois, directrice des ressources humaines et des relations de travail, à prendre toutes les mesures nécessaires pour compléter la demande et assurer la conformité du régime;

DE REDISTRIBUER les économies réalisées conformément aux exigences du programme.

ADOPTÉE

2025-11-375

9.5.6 Chargé de projet en géomatique

ATTENDU la résolution 2024-12-435, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 12 décembre 2024, en vertu de laquelle la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) a prolongé le contrat de l'employé pour une période d'une année additionnelle;

ATTENDU le contrat de travail de l'employé, déposé à la séance ordinaire du conseil du 14 mars 2024, sous le numéro SE/20240314, autorisant la possibilité de prolongation annuelle du contrat;

CONSIDÉRANT les besoins d'une ressource supplémentaire au sein du Service de la géomatique de la MRC afin de finaliser le projet de mise à jour des données des infrastructures du réseau d'aqueduc et d'égout de la ville de Saint-Amable et le déploiement de celles-ci;

CONSIDÉRANT que la MRC désire prolonger le contrat, à temps partiel, de l'employé à titre de chargé de projet en géomatique, et ce, pour une période de 4 mois additionnelle, se terminant le 30 avril 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'équipe de direction à l'égard de la prolongation du contrat de travail de l'employé;

IL EST PROPOSÉ par Mme Katherine L'Heureux
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE PROLONGER le contrat de l'employé à titre de chargé de projet en géomatique à temps partiel;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-11-376 9.6 Mandat juridique

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville souhaite obtenir un avis juridique afin de créer des obligations pour les grands générateurs de matières résiduelles enfouies, au sujet de déclaration de tonnages et d'application des redevances;

CONSIDÉRANT que l'équipe de direction a identifié un avocat qui possède l'expertise nécessaire pour réaliser ce mandat;

CONSIDÉRANT le rapport soumis aux membres du conseil sous le numéro SE/20251126-9.6;

IL EST PROPOSÉ par Mme Katherine L'Heureux
APPUYÉ par Mme Brigitte Collin

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à confier un mandat juridique afin de créer des obligations pour les grands générateurs de matières résiduelles enfouies, au sujet de déclaration de tonnages et d'application des redevances, aux modalités soumises aux membres du conseil sous le numéro SE/20251126-9.6.

ADOPTÉE

2025-11-377 9.7 Célébration de mariage pour le compte de la MRC

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) souhaite offrir le service de célébration de mariages et d'unions civiles conformément aux dispositions de la *Loi sur le mariage civil* et aux règlements applicables;

CONSIDÉRANT que la MRC peut désigner une personne pour agir à titre de célébrante pour le compte de la MRC;

CONSIDÉRANT que Mme Gabrielle Guillemette, chargée de dossiers juridiques, possède les compétences et la disponibilité requises pour exercer cette fonction;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Gabrielle Guillemette, chargée de dossiers juridiques, à titre de célébrante pour le compte de la Municipalité régionale de comté, conformément aux dispositions légales en vigueur;

D'AUTORISER le préfet à signer tout document requis pour officialiser cette nomination auprès des autorités compétentes.

ADOPTÉE

2025-11-378

9.8 Contrat no 1144-2025-147 – Entretien ménager

ATTENDU le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle*;

CONSIDÉRANT qu'une recherche de prix auprès de deux fournisseurs potentiels a été effectuée au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT le rapport remis aux membres du conseil sous le numéro SE/20251126-9.8;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Katherine L'Heureux

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER le contrat n° 1144-2025-147, d'une durée d'un an, pour des services d'entretien et de conciergerie, à la compagnie Nouvel oeil ménagé inc., dont le numéro d'entreprise du Québec est 1172552623, et ce, en conformité avec la soumission au montant de 35 280,00 \$, taxes non incluses;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

9.9 Budget 2026 – Parties I, II, III, IV, V, VII, IX, X et XI

2025-11-379

Description du budget 2026 – Partie I
Évaluation foncière

Sur une proposition de Mme Katherine L'Heureux, appuyée par M. Simon Lacoste, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions de revenus et dépenses en évaluation foncière, pour la Municipalité de Calixa-Lavallée, la Ville de Saint-Amable, la Municipalité de Verchères et la Ville de Contrecoeur, pour l'année 2026, celles-ci se détaillant comme suit :

Recettes

- 1 - Une contribution totale de 7 030 \$, affectée à des activités administratives émanant de la responsabilité des quatre municipalités locales concernées, à être prélevée en janvier 2026, en fonction de la richesse foncière uniformisée selon le facteur comparatif établi par le ministère des Affaires municipales;
- 2 - Une contribution de 478 076 \$ affectée à des honoraires d'évaluation à être prélevée auprès des quatre municipalités locales concernées, suivant un mode de répartition à l'acte;

Total des recettes

485 106 \$

Dépenses

- | | | |
|-----|---------------------------------|------------|
| 1 - | Frais de bureau et vérification | 7 030 \$ |
| 2 - | Évaluation | 478 076 \$ |

Total des dépenses

485 106 \$

ADOPTÉE

2025-11-380

Description du budget 2026 – Partie I
Évaluation foncière

Sur une proposition de M. Mario Lemay, appuyée par Mme Katherine L'Heureux, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions de revenus et dépenses des activités de gestion des matières résiduelles, pour les municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour l'année 2026, celles-ci se détaillant comme suit :

Recettes

1 -	Une contribution totale de 985 903 \$ à être prélevée, en janvier 2026, auprès des municipalités locales membres de la MRC, au prorata des unités desservies en ce qui a trait à l'administration et à l'enlèvement des arbres de Noël naturels;	
2 -	Une contribution totale de 9 156 189 \$ à être prélevée pour les services d'enlèvement, transport et élimination/traitement des matières résiduelles, mensuellement, auprès des municipalités locales membres de la MRC, au prorata des unités desservies;	
3 -	Un montant de 38 500 \$ pour la livraison d'équipements en fonction des commandes respectives de chaque municipalité locale membre de la MRC;	
4 -	Autres revenus	854 385 \$
5 -	Redevances à l'enfouissement	900 000 \$
6 -	Autres services – Entente Éco Entreprises Québec	1 947 205 \$
7 -	Affectation	880 000 \$

Total des recettes **14 762 182 \$**

Dépenses

1 -	Frais de gestion et achat d'équipements	1 188 495 \$
2 -	Gestion des matières résiduelles	12 866 187 \$
3 -	Immobilisations	707 500 \$

Total des dépenses **14 762 182 \$**

ADOPTÉE

2025-11-381

Description du budget 2026 – Partie I
Évaluation foncière

Sur une proposition de Mme Maud Allaire, appuyée par Mme Brigitte Collin, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions de revenus et dépenses relatives à l'administration générale, à la protection de l'environnement, au développement économique et à la gestion des cours d'eau – Administration, pour les municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté (MRC), ainsi que les échelons salariaux des employés pour l'année 2026, celles-ci se détaillant comme suit :

Recettes

1 -	Une contribution totale de 3 131 444 \$, pour couvrir les dépenses reliées à l'administration générale et au développement économique, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC suivant la richesse foncière uniformisée selon le facteur comparatif établi par le ministère des Affaires municipales;	
-----	---	--

- 2 - Une contribution totale de 361 170 \$, pour couvrir les dépenses administratives reliées à la gestion des cours d'eau, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC en fonction de la longueur des cours d'eau régionaux sous la juridiction de la MRC;
- 3- Une contribution totale de 173 775 \$, pour couvrir les dépenses administratives reliées à la protection de l'environnement, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC suivant la richesse foncière uniformisée selon le facteur comparatif établi par le ministère des Affaires municipales à hauteur de 50 % du montant et suivant la population de chacune des municipalités locales pour le 50 % restant;
- 4 - Une contribution totale de 130 980 \$, pour la sécurité incendie, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC suivant la richesse foncière uniformisée selon le facteur comparatif établi par le ministère des Affaires municipales, pour la tâche de coordination et les frais administratifs inhérents à l'application du schéma de couverture de risques;
- 5 - Une contribution totale de 33 075 \$, en regard de l'entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie de la Ville de Sorel-Tracy, à être prélevée sur réception de la facture de la ville, auprès des municipalités locales membres de la MRC suivant la répartition établie à l'article 16.1 du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts*;
- 6 - Une contribution de 11 481 \$, pour les services de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie, à être prélevée en fonction du contrat de services entre cette association et la MRC, et ce, sur réception de factures dudit organisme;
- 7 - Une contribution totale de 4 975 \$, pour l'utilisation du logiciel informatique en matière de prévention incendie, à être prélevée, en fonction du contrat de services entre cette compagnie et la MRC, et ce, sur réception de factures de ladite compagnie;
- | | | |
|---------------------------|----------------|----------------------|
| 8 - | Autres revenus | 1 418 954 \$ |
| 9 - | Transfert | 13 616 237 \$ |
| 10 - | Affectation | 478 300 \$ |
| Total des recettes | | 19 360 391 \$ |

Dépenses

1 -	Conseil – MRC	312 450 \$
2 -	Gestion financière et administrative, gestion du personnel	1 429 360 \$
3 -	Autres dépenses de fonctionnement	860 645 \$
4 -	Sécurité incendie	178 620 \$
5 -	Aménagement du territoire et rénovation urbaine	2 033 150 \$
6 -	Géomatique	266 780 \$
7 -	Frais de financement et autres activités financières	126 650 \$
8 -	Développement économique	1 785 625 \$
9 -	Gestion des cours d'eau – Administration	368 855 \$
10 -	Greffé et service juridique	444 396 \$
11 -	Protection de l'environnement	10 712 945 \$
12 -	Immobilisations	166 580 \$

13 - Logement social 674 335 \$

Total des dépenses **19 360 391 \$**

ADOPTÉE

2025-11-382

Description du budget 2026 – Partie IV
Évaluation foncière

Sur une proposition de Mme Katherine L'Heureux, appuyée par Mme Brigitte Collin, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER en différé les prévisions de revenus et dépenses pour les frais d'entretien, de surveillance et d'exploitation des deux stations de pompage du cours d'eau Rivière Saint-Charles, pour la Municipalité de Verchères et la Ville de Varennes, pour l'année 2026. La présente résolution entrera en vigueur une fois que les montants des dépenses réellement encourues seront confirmés. Les prévisions de revenus et dépenses se détaillant comme suit :

Recettes

1 - Une contribution de 112 820 \$ à être prélevée auprès des municipalités locales concernées membres de la Municipalité régionale de comté, au prorata tel que défini dans le *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts*.

Total des recettes **112 820 \$**

Dépenses

1 - Entretien, surveillance et exploitation des deux stations de pompage situées sur le cours d'eau Rivière Saint-Charles. 112 820 \$

Total des dépenses **112 820 \$**

ADOPTÉE

2025-11-383

Description du budget 2026 – Partie V
Évaluation foncière

Sur une proposition de Mme Maud Allaire, appuyée par M. Simon Lacoste, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions de revenus et dépenses relatives à la cour municipale régionale, pour les municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour l'année 2026, celles-ci se détaillant comme suit :

Recettes

1 - Une contribution totale de 2 250 \$, pour les dépenses en immobilisation, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC, suivant la richesse foncière uniformisée selon le facteur comparatif établi par le ministère des Affaires municipales;

2 - Une contribution totale de 2 250 \$, pour les dépenses en immobilisation, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC, suivant la population de chacune de ses municipalités locales;

3 - Une contribution totale de 729 335 \$, pour couvrir les frais d'opération, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC, suivant le nombre de dossiers traités en 2024 par la cour municipale régionale, pour chacune de ses municipalités locales;

4 - Autres revenus 448 000 \$

Total des recettes **1 181 835 \$**

Dépenses

1 - Immobilisations 4 500 \$
2 - Dépenses d'opération 1 177 335 \$

Total des dépenses **1 181 835 \$**

ADOPTÉE

2025-11-384

Description du budget 2026 – Partie VII
Évaluation foncière

Sur une proposition de M. Mario Lemay, appuyée par Mme Katherine L'Heureux, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions de revenus et dépenses relatives à l'administration du service de vidange des fosses septiques, pour les municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour l'année 2026, celles-ci se détaillant comme suit :

Recettes

1 - Une contribution totale de 59 620 \$, à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC, au prorata du nombre d'unités d'occupation non reliées au réseau d'égout municipal, en ce qui a trait à l'administration du service de vidange des fosses septiques;

2 - Une contribution totale de 383 115 \$ à être prélevée, en deux versements égaux (en janvier et en juin), auprès des municipalités locales membres de la MRC, au prorata du nombre d'unités d'occupation non reliées au réseau d'égout municipal, en ce qui a trait au service de vidange des fosses septiques;

Total des recettes **442 735 \$**

Dépenses

1 - Frais de gestion 59 620 \$
2 - Services techniques 383 115 \$

Total des dépenses **442 735 \$**

ADOPTÉE

2025-11-385

Description du budget 2026 – Partie IX
Évaluation foncière

Sur une proposition de Mme Maud Allaire, appuyée par M. Simon Lacoste, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions de revenus et dépenses des activités relatives au fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, pour les municipalités locales de la Municipalité régionale de comté susceptibles de bénéficier dudit fonds, pour l'année 2026, celles-ci se détaillant comme suit :

Recettes

- 1 - Une perception des droits applicables aux exploitants des carrières et sablières à être prélevée auprès des entreprises concernées, selon un taux fixé (de 2025) à 0,70 \$ la tonne ou 1,33 \$ le mètre cube (taux 2026 à venir);

Total des recettes	575 000 \$
---------------------------	-------------------

Dépenses

- | | |
|--|------------|
| 1 - Droits applicables aux exploitants | 546 250 \$ |
| 2 - Frais de gestion du fonds | 28 750 \$ |

Total des dépenses	575 000 \$
---------------------------	-------------------

ADOPTÉE

2025-11-386

Description du budget 2026 – Partie X
Évaluation foncière

Sur une proposition de Mme Brigitte Collin, appuyée par M. Mario Lemay, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions de revenus et dépenses relatives à l'administration générale, à la lutte aux changements climatiques et à l'électrification pour les municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour l'année 2026, celles-ci se détaillant comme suit :

Recettes

- | | |
|------------------------|---------------|
| 1 - Intérêts bancaires | 30 000 \$ |
| 2 - Subvention FECC | 12 096 065 \$ |

Total des recettes	12 126 065 \$
---------------------------	----------------------

Dépenses

- | | |
|--|---------------|
| 1 - Frais de gestion et d'administration | 126 065 \$ |
| 2 - Projets | 12 000 000 \$ |

Total des dépenses	12 126 065 \$
---------------------------	----------------------

ADOPTÉE

2025-11-387

Description du budget 2026 – Partie XI
Évaluation foncière

Sur une proposition de M. Simon Lacoste, appuyée par Mme Maud Allaire, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions de revenus et dépenses du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité, pour l'année 2026, celles-ci se détaillant comme suit :

Recettes

1 -	Intérêts sur prêts	90 000 \$
2 -	Intérêts bancaires / ristournes	35 000 \$

Total des recettes

125 000 \$

Dépenses

1 -	Mauvaises créances	120 850 \$
2 -	Intérêts sur emprunt, Fonds locaux de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec	4 000 \$
3 -	Frais d'assurance-vie sur prêts litigieux	150 \$

Total des dépenses

125 000 \$

ADOPTÉE

9.10 Répartition des quotes-parts 2026 – Parties I, II, III, IV, V et VII

2025-11-388

Répartition des quotes-parts 2026 – Partie I
Évaluation foncière

ATTENDU la section I du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts;*

IL EST PROPOSÉ par Mme Katherine L'Heureux
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE FIXER les contributions des quotes-parts prévues à la partie I du budget 2026, aux municipalités locales concernées membres de la Municipalité régionale de comté, de la manière suivante :

Évaluation foncière 2026

	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Verchères	Total
Richesse foncière uniformisée (général)	242 031 200 \$	2 434 799 859 \$	2 626 143 062 \$	1 504 979 359 \$	6 807 953 480 \$
% de contribution	3,56%	35,76%	38,57%	22,11%	100,00%
Frais d'administration de l'évaluation	250 \$	2 514 \$	2 711 \$	1 555 \$	7 030 \$
Imposition totale 2026	250 \$	2 514 \$	2 711 \$	1 555 \$	7 030 \$

	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Verchères	Total
Évaluation foncière 2026	12 858 \$	225 203 \$	150 007 \$	90 008 \$	478 076 \$

(1) Selon l'appel d'offres A/P 1144-2026-002, fournisseur de services : CÉVIMEC-BTF. Contrat de 3 ans avec option de prolongation de 3 ans. L'équilibratior, la tenue à jour et le maintien de l'inventaire sont payables sur trois ans.
Pour Contrecoeur, le montant indiqué comprend l'équilibratior pour ArcelorMittal.

ADOPTÉE

2025-11-389

Répartition des quotes-parts 2026 – Partie II
Évaluation foncière

ATTENDU la section II du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts;*

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Collin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE FIXER les contributions des quotes-parts prévues à la partie II du budget 2026, à l'ensemble des municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté, de la manière suivante :

Gestion de l'hygiène du milieu 2026

	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Sainte-Julie	Varennes	Verchères	Total
Unités desservies	240	4 247	4 820	10 386	8 302	2 418	30 413
% de contribution	0,79%	13,96%	15,85%	34,15%	27,30%	7,95%	100,00%
Administration	7 590 \$	134 317 \$	152 439 \$	328 469 \$	262 561 \$	76 472 \$	963 848 \$
Unités desservies	240	4 247	5 798	13 894	9 653	2 664	37 032
Arbres de Noël naturels	156 \$	3 115 \$	3 758 \$	9 025 \$	6 270 \$	1 730 \$	24 055 \$
IMPOSITION JANVIER 2026	7 746 \$	137 432 \$	156 197 \$	337 494 \$	268 831 \$	78 203 \$	985 903 \$
Unités desservies	240	4 247	4 820	10 386	8 302	2 418	30 413
Résidus domestiques et ICI - total	18 509 \$	325 572 \$	394 064 \$	762 996 \$	611 691 \$	178 075 \$	2 291 707 \$
Unités desservies	240	4 247	4 820	10 386	8 302	2 418	30 413
Résidus volumineux - total	2 281 \$	34 858 \$	41 253 \$	83 887 \$	68 360 \$	20 025 \$	250 663 \$
Conteneurs recyclage	0	12	5	38	35	5	95
Location conteneurs recyclage (non subventionnés par ÉEQ)	0 \$	3 183 \$	1 440 \$	10 651 \$	10 010 \$	1 361 \$	26 646 \$
Conteneurs déchets résidentiel 2vg cubes	0	14	19	34	11	11	89
Collecte - conteneurs déchets résidentiel	0 \$	11 447 \$	15 535 \$	36 348 \$	8 994 \$	8 994 \$	81 318 \$
Conteneurs déchets résidentiel 4vg cubes	0	12	5	24	9	4	54
Collecte - conteneurs déchets résidentiel	0 \$	9 812 \$	3 962 \$	20 186 \$	7 359 \$	3 271 \$	44 589 \$
Conteneurs déchets résidentiel 6vg cubes	0	2	5	2	1	0	10
Collecte - conteneurs déchets résidentiel	0 \$	1 383 \$	4 150 \$	1 383 \$	692 \$	0 \$	7 608 \$
Conteneurs déchets résidentiel 8vg cubes	3	4	10	13	9	1	40
Collecte - conteneurs déchets résidentiel	2 453 \$	2 893 \$	7 420 \$	13 144 \$	8 930 \$	692 \$	35 531 \$
Conteneurs déchets IC 2vg cube	0	10	2	23	19	5	59
Collecte - conteneurs déchets IC	0 \$	8 176 \$	1 635 \$	28 021 \$	21 039 \$	4 088 \$	62 960 \$
Conteneurs déchets IC 4vg cubes	1	2	4	4	14	1	37
Collecte - conteneurs déchets IC	1 573 \$	3 145 \$	4 718 \$	24 755 \$	22 016 \$	4 718 \$	60 544 \$
Conteneurs déchets IC 6vg cubes	0	0	0	0	0	0	0
Collecte - conteneurs déchets IC	0 \$	4 718 \$	0 \$	0 \$	11 794 \$	0 \$	16 512 \$
Conteneurs déchets IC (résidentiel et ICI) 8vg cubes	1	6	8	14	11	1	43
Collecte - conteneurs déchets IC (résidentiel et ICI)	3 145 \$	22 016 \$	28 306 \$	59 758 \$	59 758 \$	9 435 \$	182 418 \$
IMPOSITION TOTALE 2026 (AVANT REDEVANCES)	84 619 \$	1 531 961 \$	1 824 266 \$	4 161 977 \$	3 044 020 \$	835 250 \$	11 482 093 \$

	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Sainte-Julie	Varennes	Verchères	Total
Selon mêmes critères que la période octobre 2023 - sept 2024	0,7864%	1,9480%	21,8308%	53,3348%	13,6529%	8,4472%	100,00%
Redevance à l'enfouissement	-7 078 \$	-17 532 \$	-196 477 \$	-480 013 \$	-122 876 \$	-76 024 \$	-900 000 \$
AFFECTATIONS 2026	-3 244 \$	-63 122 \$	-67 478 \$	-153 378 \$	-121 595 \$	-31 183 \$	-440 000 \$

	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Sainte-Julie	Varennes	Verchères	Total
Selon mêmes critères que la période octobre 2023 - sept 2024	0,7371%	14,3459%	15,3359%	34,8587%	27,6353%	7,0871%	100,00%
Redevance à l'enfouissement	-7 078 \$	-17 532 \$	-196 477 \$	-480 013 \$	-122 876 \$	-76 024 \$	-900 000 \$
AFFECTATIONS 2026	-3 244 \$	-63 122 \$	-67 478 \$	-153 378 \$	-121 595 \$	-31 183 \$	-440 000 \$

	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Sainte-Julie	Varennes	Verchères	Total
Calixa-Lavallée	74 297 \$	1 451 308 \$	1 560 310 \$	3 528 586 \$	2 799 549 \$	728 043 \$	10 142 092 \$
IMPOSITION TOTALE 2026 (AVANT REDEVANCES)	84 619 \$	1 531 961 \$	1 824 266 \$	4 161 977 \$	3 044 020 \$	835 250 \$	11 482 093 \$

ADOPTÉE

2025-11-390

**Répartition des quotes-parts 2026 – Partie III
Évaluation foncière**

ATTENDU la section III du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts;*

IL EST PROPOSÉ par Mme Katherine L'Heureux
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE FIXER les contributions des quotes-parts prévues à la partie III du budget 2026, à l'ensemble des municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté, de la manière suivante :

Administration générale, développement économique, sécurité incendie et gestion des cours d'eau - adm. 2026

	Calva-Lavalée	Contrecoeur	Saint-Amable	Sainte-Julie	Varennes	Verchères	Total
Population	530	10 545	14 089	30 917	21 619	5 832	83 532
% de contribution	0,63%	12,62%	16,87%	37,01%	25,88%	6,98%	100,00%
Richesse foncière	242 031 200 \$	2 363 883 358 \$	2 501 088 630 \$	7 203 407 384 \$	6 340 784 280 \$	1 380 715 008 \$	20 031 909 860 \$
Facteur comparatif	1	1,03	1,05	1,04	1,05	1,09	
Richesse foncière uniformisée	242 031 200 \$	2 434 799 859 \$	2 626 143 062 \$	7 491 542 679 \$	6 657 823 494 \$	1 504 979 359 \$	20 957 320 652 \$
% de contribution	1,15%	11,62%	12,53%	35,75%	31,77%	7,18%	100,00%
ADMINISTRATION GÉNÉRALE							
Gouvernement régional	3 608 \$	36 300 \$	39 153 \$	111 690 \$	99 261 \$	22 438 \$	312 450 \$
Gestion financière et adm.	7 345 \$	73 888 \$	79 695 \$	227 343 \$	202 043 \$	45 671 \$	635 985 \$
Autres dépenses	3 506 \$	35 270 \$	38 042 \$	108 521 \$	96 444 \$	21 798 \$	303 583 \$
Greffé et service juridique	4 701 \$	47 291 \$	51 007 \$	145 507 \$	129 314 \$	29 231 \$	407 051 \$
Aménagement du territoire	4 662 \$	46 900 \$	50 586 \$	144 306 \$	128 246 \$	28 990 \$	403 690 \$
Développement géomatique	3 081 \$	30 994 \$	33 430 \$	95 365 \$	84 752 \$	19 158 \$	266 780 \$
Logement social	4 618 \$	46 452 \$	50 103 \$	142 928 \$	127 022 \$	28 713 \$	399 835 \$
Frais de financement et autres	1 463 \$	14 714 \$	15 870 \$	45 273 \$	40 235 \$	9 095 \$	126 650 \$
Sous-total (adm. générale)	32 983 \$	331 810 \$	357 887 \$	1 020 933 \$	907 317 \$	205 093 \$	2 856 023 \$
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT							
Selon la richesse foncière uniformisée (50%)	1 002 \$	10 095 \$	10 887 \$	31 060 \$	27 603 \$	6 240 \$	86 888 \$
Selon la population (50%)	551 \$	10 969 \$	14 655 \$	32 159 \$	22 487 \$	6 066 \$	86 887 \$
Développement durable	1 554 \$	21 063 \$	25 542 \$	63 219 \$	50 090 \$	12 307 \$	173 775 \$
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE							
Promotion et développement économique	3 181 \$	31 998 \$	34 513 \$	98 454 \$	87 496 \$	19 778 \$	275 420 \$
SÉCURITÉ INCENDIE							
Tâche de coordination (selon RFL)	1 513 \$	15 217 \$	16 413 \$	46 821 \$	41 610 \$	9 406 \$	130 980 \$
Sous-total (sécurité incendie)	1 513 \$	15 217 \$	16 413 \$	46 821 \$	41 610 \$	9 406 \$	130 980 \$
SÉCURITÉ INCENDIE - ENTENTE INTERMUNICIPALE SOREL/TRACY							
Répartition des coûts	0,0%	21,0%	12,5%	22,2%	27,2%	17,2%	100,0%
Sous-total (entente intermunicipale)	0 \$	6 936 \$	4 118 \$	7 326 \$	8 996 \$	5 699 \$	33 075 \$
GESTION DES COURS D'EAU adm (nouvelle répartition des km en 2024)							
Longueur des cours d'eau km (nouvelle répartition)	39,55	78,82	64,36	87,51	148,85	123,00	542,09
% de contribution	7,20%	14,54%	11,87%	16,14%	27,46%	22,69%	100,00%
Sous-total (cours d'eau)	26 350 \$	52 514 \$	42 880 \$	58 304 \$	99 173 \$	81 949 \$	361 170 \$
IMPOSITION TOTALE 2026	65 581 \$	459 537 \$	481 354 \$	1 295 057 \$	1 194 683 \$	334 230 \$	3 830 443 \$

ADOPTÉE

2025-11-391

Répartition des quotes-parts 2026 – Partie IV
Evaluation foncière

ATTENDU la section IV du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts;*

IL EST PROPOSÉ par Mme Katherine L'Heureux
APPUYÉ par Mme Brigitte Collin

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE FIXER les contributions des quotes-parts prévues à la partie IV du budget 2026, à l'ensemble des municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté, de la manière suivante :

Gestion des cours d'eau - stations de pompage 2026

	Varennes	Verchères	Total
Superficie contributive % de contribution	40,00%	60,00%	100,00%
Imposition totale 2026	45 128 \$	67 692 \$	112 820 \$

ADOPTÉE

2025-11-392

Répartition des quotes-parts 2026 – Partie V
Evaluation foncière

ATTENDU la section V du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts;*

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE FIXER les contributions des quotes-parts prévues à la partie V du budget 2026, à l'ensemble des municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté, de la manière suivante :

Cour municipale régionale 2026

	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Sainte-Julie	Varennes	Verchères	Total
Richesse foncière	242 031 200 \$	2 363 883 358 \$	2 501 088 630 \$	7 203 407 384 \$	6 340 784 280 \$	1 380 715 008 \$	20 031 109 860 \$
Facteur comparatif	1	1,03	1,05	1,04	1,05	1,09	
Richesse foncière uniformisée	242 031 200 \$	2 434 799 859 \$	2 626 143 062 \$	7 491 543 679 \$	6 657 823 494 \$	1 504 979 359 \$	20 957 320 652 \$
% de contribution	1,15%	11,62%	12,53%	35,75%	31,77%	7,18%	100,00%
Population	530	10 545	14 089	30 917	21 619	5 832	83 532
% de contribution	0,63%	12,62%	16,87%	37,01%	25,88%	6,98%	100,00%
Nombre de dossiers 2024	77	1 472	1 392	7 004	7 189	825	17 959
% de contribution	0,43%	8,20%	7,75%	39,00%	40,03%	4,59%	100,00%
Dépenses en immobilisations et services de la dette:							
Selon la richesse foncière (50%)	25 \$	261 \$	282 \$	804 \$	715 \$	162 \$	2 250 \$
Selon la population (50%)	15 \$	284 \$	379 \$	832 \$	582 \$	157 \$	2 250 \$
Dépenses d'opération :							
Selon le nombre de dossiers	3 127 \$	59 780 \$	56 531 \$	284 440 \$	291 953 \$	33 504 \$	729 335 \$
IMPOSITION TOTALE 2026	3 168 \$	60 325 \$	57 193 \$	286 077 \$	293 250 \$	33 823 \$	733 836 \$

ADOPTÉE

2025-11-393

Répartition des quotes-parts 2026 – Partie VII
Évaluation foncière

ATTENDU la section VII-1 du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts;*

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par Mme Katherine L'Heureux

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE FIXER les contributions des quotes-parts prévues à la partie VII du budget 2026, à l'ensemble des municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté, de la manière suivante :

Vidange de fosses septiques 2026

	Calixa-Lavallée	Contrecoeur	Saint-Amable	Sainte-Julie	Varennes	Verchères	Total
Nombre de fosses septiques	208	712	1 098	325	268	427	3 038
% de contribution	6,85%	23,44%	36,14%	10,70%	8,82%	14,06%	100,00%
IMPOSITION TOTALE 2026	30 312 \$	103 761 \$	160 014 \$	47 363 \$	39 056 \$	62 228 \$	442 734 \$

ADOPTÉE

9.11 États financiers comparatifs du mois de septembre 2025

Monsieur Berthiaume procède au dépôt des états financiers comparatifs.

2025-11-394

9.12 Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer, en date du 26 novembre 2025, remise aux membres du conseil sous le numéro SE/20251126-9.12;

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier certifie que les crédits sont disponibles aux fins des présentes dépenses;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par Mme Brigitte Collin

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'APPROUVER tous les comptes apparaissant à la liste des comptes à payer, en date du 26 novembre 2025, d'une somme de 2 387 855,96 \$;

D'AUTORISER le préfet et le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

10. INFORMATION

10.1 Correspondance

Nil.

10.2 Demande d'appui

2025-11-395

Traitements des demandes d'accès

CONSIDÉRANT que les articles 47 et 98 de *la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* octroient un délai de vingt jours pour répondre aux demandes d'accès, de communication et de rectification;

CONSIDÉRANT que ce délai peut être prolongé de dix jours seulement, par les articles 47 et 98 de ladite Loi;

CONSIDÉRANT qu'un délai total de trente jours de calendrier n'est plus possible à respecter sans nuire au déroulement normal des activités administratives municipales;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-352 de la Ville de Farnham;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par Mme Brigitte Collin

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'APPUYER la résolution 2025-352 de la Ville de Farnham;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec que le délai de traitement des demandes d'accès, de communication et de rectification spécifiés aux articles 47 et 98 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* soit majoré à quarante-cinq jours ouvrables;

QUE la présente résolution soit transmise à M. Jean-François Roberge, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

11. CLÔTURE

11.1 Période de questions

Madame Berthiaume, de Varennes, demande s'il y aura d'autres investissements pour la création de milieux humides par des particuliers. Monsieur Berthiaume répond positivement en indiquant que des programmes de subventions existent à cet effet et que la MRC est prête à collaborer pour favoriser la réalisation de tels projets.

Monsieur Beauregard, de Verchères, souhaite obtenir les détails du budget. Ils seront dans le procès-verbal. Il souhaite également obtenir les détails des budgets révisés de l'ORH. On indique que ces budgets sont ceux d'un organisme distinct et que les sommes sont octroyées par la SHQ.

2025-11-396

11.2 Levée de la séance

Sur une proposition de M. Mario Lemay, appuyée par M. Simon Lacoste, il est résolu à l'unanimité, de lever la séance.

ADOPTÉE

Les résolutions numéros 2025-11-352 à 2025-11-396 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Daniel Plouffe
Préfet

Sylvain Berthiaume
Directeur général et
greffier-trésorier